

44^{ème} Marche Populaire Internationale

organisée par

L'Union Musicale de Morschwiller le Bas

(Haut-Rhin) France



DIMANCHE le 19 mars 2023

Internet : www.ffsp.fr E-Mail : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Membre de la F.F.S.P. N° F0116 visa n°.2023-68-18-B

Participants

Tous sans exception. Pas de limite d'âge.

Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés.

Départ et arrivée : 12 rue du Moulin, salle polyvalente A. Erbland 68790 Morschwiller-le-Bas



Départ de 7 h à 14 h. Arrivée obligatoire avant 18 h.

10 km + Parcours adapté

Récompenses

Prix au groupe : Marcheurs les plus nombreux.

Prix aux participants : homme le plus âgé et dame la plus âgée.

Cotisations de participation : 3 € ou licence famille de 6 €
(enfants gratuits jusqu'à 16 ans)

La licence de participation FFSP est délivrée au départ.

contre une cotisation de participation sans souvenir de 3 €, 6 € famille.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.



**Autoroute A36,
En direction de Lyon,
Sortie Mulhouse Dornach**

Assurances

La FFSP est assurée en R.C. auprès de la Maif. A charge des participants

pour le reste. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé,

l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

SECOURISME : Assuré par la société.

N° unique d'urgence 112

Renseignements et Inscriptions :

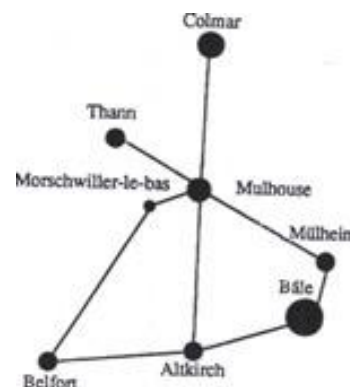
LENTZ Roger 95, rue A. Briand 68460 Lutterbach
03 89 50 46 45

Ravitaillement : Boissons fraîches et chaudes, casse-croûte au départ et à l'arrivée et sur le parcours.

Distribution gratuite d'une boisson et d'un régénérant solide à chaque contrôle.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Interdiction absolue de fumer et allumer de feu sur le parcours.



LES PARTENAIRES DE LA F.F.S.P



La Marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

La FFSP. Agrément Ministériel N°20.06.2006- Reconnue de Mission d'Utilité Publique N° 012156 du 02.08.2001

Tract imprimé par l'association. Ne pas jeter sur la voie publique.